

Annexe

L'annexe peut être consultée au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (DGER), 1 ter, avenue de Lowendal, 75007 Paris, ou sur le site www.chlorofil.fr.

Extrait du référentiel de certification modifié du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « Conseil - vente »

Capacités évaluées	Epreuves	Coefficients	CANDIDATS EN FORMATION		CANDIDATS HORS FORMATION	
			Epreuves certificatives en cours de formation		Epreuves ponctuelles terminales	
			Nature des épreuves certificatives	Nombre de situations d'évaluation	Nature des épreuves	Durée
C1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne C2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société C3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques	E1	3	Ecrit et oral	3	Ecrit	2 h 30
C5 : Identifier les éléments de contexte de l'activité commerciale C6 : Organiser son travail	E2	3	Oral	1	Oral	30 minutes
C7 : Réaliser une vente C8 : Présenter les produits commercialisés C9 : Organiser un espace de vente	E3	4	Pratique	3	Pratique	90 minutes